

CENTRE DE VACCINATION MOBILE : L'AGGLOMÉRATION ET SES ÉQUIPES SE MOBILISENT

Vendredi 19 mars, le Président de l'agglomération du Cotentin, David MARGUERITTE, accompagné de Patrick FAUCHON, Président de la Commission de Territoire des Pieux et Catherine BIHEL, Maire des Pieux a visité le Centre de vaccination Mobile du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) des Pieux, hébergé dans les locaux communautaires. A cet effet, il a rencontré le personnel médical mobilisé.

Le contexte

Dans le cadre de la stratégie de vaccination pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19, l'Etat souhaite permettre aux personnes prioritaires et ne pouvant se déplacer de manière autonome d'avoir accès à des Centres ou des lieux de vaccination à proximité de leurs domiciles.

Pilotée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la cellule départementale de vaccination étudie les différentes solutions à proposer à ces publics en lien avec les Préfectures, les collectivités territoriales et

l'ensemble des acteurs territoriaux compétents.

Dans le département de la Manche, l'ARS et la Préfecture ont souhaité développer des Centres de vaccination mobiles installés de manière provisoire en complément des centres de vaccination existant déployés à Cherbourg-en-Cotentin et Valognes.

Sur le territoire du Cotentin, 5 Centre mobiles ont ainsi été déployés sur les communes de Les Pieux, Réville, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Port-Bail-sur-Mer et La Hague. Ils sont coordonnés par le Centre Hospitalier Public du Cotentin (CHPC).

Le public qui est retenu est celui des plus de 75 ans et les personnes à vacciner sont issues des listings des médecins intervenant dans les centres. Ce sont donc les professionnels qui décident et donnent rendez-vous à leurs patients. **Ces centres ne sont pas destinés à pratiquer la vaccination du grand public.**

« Laisser nos aînés dans le refus de soin du fait de l'éloignement, des difficultés de mobilité ou de difficultés à la prise de RDV nous paraissait insupportable. L'ensemble des professionnels locaux se sont très vite mobilisés. Nous remercions sincèrement la réactivité et la compétence des services de la Communauté d'agglomération qui nous ont permis l'aboutissement de ce projet essentiel et fédérateur », souligne Mathieu BANSARD, Médecin au PSLA et référent du Centre de vaccination mobile des Pieux.

Le Centre de vaccination mobile des Pieux

Identifié par l'ARS pour accueillir un Centre de vaccination mobile, le Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) des Pieux a sollicité l'agglomération pour un appui technique afin de trouver une solution d'accueil pour les patients à vacciner. L'enjeu était avant tout de ne pas perturber l'accueil de la patientèle habituelle du PSLA tout en offrant de bonnes conditions de prises en charge pour le public à vacciner. L'agglomération a ainsi mis à disposition des locaux communautaires rénovés récemment permettant un accueil optimal de la patientèle.

« Depuis le début de la crise sanitaire que nous vivons, le Cotentin a toujours fait part de sa volonté de s'investir aux côtés les pouvoirs publics dans le déploiement du dispositif sanitaire pour lutter contre la Covid-19, rappelle le Président David MARGUERITTE. Il était tout à fait naturel de répondre favorablement à la sollicitation du PSLA des Pieux, avec lequel nous entretenons des liens étroits notamment dans la construction du Plan d'action de la Santé porté par l'agglomération. Le déploiement de ce dispositif s'est fait de manière conjointe avec Catherine BIHEL, Maire des Pieux, qui a pu faire le lien avec le Préfet de la Manche. L'accueil de ce Centre de vaccination mobile montre bien la nécessité pour un territoire comme le nôtre de disposer d'un maillage de structures de soins coordonnées sur lequel s'appuyer que ce soit au quotidien ou en temps de crise. Il est le garant d'un accès aux soins de première nécessité pour les habitants ».

L'implication des agents de l'agglomération

Depuis le lundi 15 mars, les locaux mis à disposition par l'agglomération permettent aux équipes médicales de vacciner chaque jour près de 70 personnes (ouverture du Centre à raison de 3 jours/semaine). D'ici la fin du mois de

mars, plus de 500 patients pourraient être vaccinés.

Pour accompagner les professionnels de santé dans cette mission, la collectivité a également mobilisé des ressources administratives et techniques avec les agents du Pôle. Sur la base du volontariat, 7 agents du Pôle ont pris les rendez-vous des patients aux côtés du PSLA. De même, les éducateurs de la piscine des Pieux sont mobilisés pour faire l'accueil et l'orientation des patients dans le bâtiment. Enfin, 3 agents sont mobilisés pour fixer le 2^e rendez-vous de vaccination.

« La mise en œuvre de ce Centre de vaccination mobile a été rendu possible par la mobilisation rapide des services de l'agglomération. Je tiens à souligner l'implication de nos agents qui se sont investis pour aménager les locaux ou sur la base du volontariat pour l'accueil des patients », relève David MARGUERITTE.